

RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2016

Présences :

Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)
Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Renée Vigneault, membre nommés d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et
Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

Absence motivée :

Danièle Hénault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand

1. Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 19h00 par le président, Jean-Paul Marcoux.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès verbal de la session du 19 octobre 2016
3. Accueil d'un nouveau membre
4. Programme *AccèsLogis Québec*
5. Correspondance
6. Paiement de factures
7. Versement de l'aide financière en vertu des dispositions de la politique *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.*
8. Nouvelle demande de subvention en vertu des dispositions de la politique du CDPE *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4.*
9. Date de la prochaine rencontre
10. Affaires diverses
11. Fermeture de la session

2016-54 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyé de Rachelle Croteau
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 19 octobre 2016

2016-55 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyé de Mario Gosselin

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 19 octobre 2016

Adopté à l'unanimité.

3. Accueil d'un nouveau membre

Accueil de Guy Goupil qui a accepté de se joindre au CDPE en tant qu'administrateur (poste #2).
Jean-Paul Marcoux l'a mis au courant des fonctionnalités générales du CDPE et nous lui remettons les documents pertinents à la prochaine rencontre du CDPE.

2016-56 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Appuyée Mario Gosselin
Que Guy Goupil soit nommé administrateur du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand au poste n° 2.

Adopté à l'unanimité

4. Programme AccèsLogis Québec.

Jean-Paul nous fait un compte rendu des derniers développements dans ce dossier.

Suite à des communications avec le comptable et le ministère du revenu, nous rejetons la recommandation du GRT de devenir un organisme de bienfaisance.

Denise Grenier nous fait part des transactions effectuées dans le compte de la Banque Nationale.

5. Correspondance

Nous avons reçue une lettre de Carole Comtois, secrétaire pour le Club FADOQ de Saint-Ferdinand, qui nous informait que le club FADOQ de Saint-Ferdinand a fait l'acquisition d'un projecteur pour visioconférences et que de ce fait, Internet est maintenant disponible à la salle communautaire. Mme Comtois aimerait savoir notre intérêt (immédiat ou futur) à utiliser ces équipements. Il est convenu de lui répondre que, peut-être à l'occasion le CDPE pourrait utiliser ces équipements.

Le reste de la correspondance reçue sera traitée lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

6. Paiement de factures

2016-57 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyé de Ginette Labrie Mercier
Que le CDPE approuve le paiement des factures suivantes:

- le versement, au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de octobre 2016 pour un montant de 294.01\$ moins le remboursement à 50 % de la TPS et de la TVQ payées au cours de cette même période pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics (1.91 \$), pour un montant de 292.10 \$;
- facture n° 2016-11 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la réunion du 16 novembre 2016, pour un montant de 500\$;
- remboursement de frais de bureau (timbres) à Denise Grenier, pour un montant de \$29.32;
- remboursement à Faucher Sport Marine d'une facture pour l'achat de 2 fluorescents de 48" au montant de 29,85\$.
- remboursement des frais de déplacement à Ginette Labrie Mercier, pour un montant de 27,45\$.

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 31 octobre 2016. Elle précise qu'un chèque était en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et 3 l'étaient dans le dossier éoliennes.

Adopté à l'unanimité

Le total des factures et des dépenses pour les mois de octobre est de 878.72\$.

7. Versement de l'aide financière en vertu des dispositions de la politique *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4:*

V4-2016-5

Lors d'une conversation téléphonique avec Jean-Paul Marcoux, le propriétaire a demandé à ce que sa subvention, pour l'achat de sa nouvelle demeure située au 6129 Route Du Domaine du Lac, lui soit versée pour l'année 2016 même, si celle-ci ne couvre que 245 jours.

2016-58 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Mario Faucher

Conformément aux dispositions de la politique *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, et selon la demande du propriétaire, que le CDPE autorise le versement de l'aide financière en vertu de la politique *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, pour un montant de 605.28\$ couvrant 50% de la taxe foncière générale pour la période du 1er mai au 31 décembre 2016, soit 245 jours. Toutefois, cette aide ne sera versée qu'à la réception d'une lettre du requérant confirmant que nous procédons selon son désir.

V4-2016-9

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 5 octobre 2016, concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 809 rue Labbé à St-Ferdinand. Selon les informations fournies, le contrat d'achat de la résidence est daté du 27 novembre 2015 et les taxes foncières pour 2016 ont été acquittées.

2016-59 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyé de Rachelle Croteau

Conformément aux dispositions de la politique *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, que le CDPE autorise le versement de l'aide financière en vertu de la politique *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*, pour un montant de 359.15 \$ soit 35% des taxes municipales générales pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité

8. Demandes de subvention en vertu des dispositions de la politique du CDPE *Mesure incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*.

V4-2016-8

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 3 août 2016, concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 724 Chemin Gosford à St-Ferdinand. Selon les informations fournies, le contrat d'achat de la résidence est daté du 20 mai 2016.

2016-60 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Appuyée de Mario Gosselin

Que le CDPE informe les propriétaires qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2017, auront été payées.

V4-2016-10

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 9 novembre 2016, concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 3431 rue Principale à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 25 mai 2016.

2016-61 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyé de Guy Goupil

Que le CDPE informe les propriétaires qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2017, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2016-2

Le 27 octobre 2016, nous avons reçu une lettre de la propriétaire. Cette dernière conteste notre décision du 22 juin de refuser sa demande de subvention car le terrain visé par la demande n'était pas vacant.

Selon les informations reçues de l'inspectrice en environnement et en bâtiment de la Municipalité de Saint-Ferdinand, le permis de «déplacement d'une construction » a été émis le 21 avril 2016 et prévoyait le déplacement effectif de la résidence le 26 avril 2016. De plus, un autre permis de «construction nouvelle» a été émis le 21 avril 2016. La date effective de l'installation et l'aménagement de la résidence n'est pas connue.

Lors d'une discussion avec l'inspectrice en environnement celle-ci nous a confirmé que le 17 mars 2016, un contrat d'achat a été fait pour la propriétaire et ce contrat par le notaire Paul Lavigne, comportait l'achat du terrain et de la maison mobile. Par la suite, madame a vendu une partie du terrain à sa mère. Il est possible de consulter le contrat de vente dans le site des "Registre foncier". Des coûts sont rattachés à cette demande.

2016-62 Sur proposition de Roger Paquet
 Appuyé de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE avise madame que, selon les informations reçues de la municipalité, soit l'achat du terrain et de la maison mobile en mars 2016, que le terrain était déjà habité par une maison mobile, qu'il maintient sa décision de refuser sa demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

9. **Date de la prochaine rencontre**

Afin de remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication bénévole au sein du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand, un souper aura lieu le 14 décembre au Manoir du Lac William. Les conjoints et conjointes sont également conviés à cette marque de reconnaissance ainsi que le membre du conseil d'administration qui a quitté en 2016.

La date de la prochaine rencontre régulière du conseil d'administration sera décidée ultérieurement.

10. **Affaires diverses**

Aucun point n'a été soulevé.

11. **Fermeture de la session**

2016-63 Sur proposition de Rachelle Croteau

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 21h35.

Adopté à l'unanimité

JEAN-PAUL MARCOUX
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier